



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE
L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS,
DE LA BIOMASSE ET DES TERRITOIRES

AVIS DE MISE EN LIGNE, PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Demande d'autorisation de défrichement préalable à la mise en sécurité et à l'aménagement des anciennes carrières de l'Ouest sur la commune de Gagny (93)

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation de défrichement, déposé par la société GABINIENNE D'AMENAGEMENT SAS, sise 50, Boulevard de l'Yerres 91000 EVRY, relatif à la mise en sécurité et à l'aménagement des anciennes carrières de l'Ouest situées à Gagny (93), est mis en ligne en vue de la participation du public par voie électronique.

Pour la mise en sécurité et l'aménagement des anciennes carrières de l'Ouest, le projet de défrichement concerne sur le territoire du département de la Seine-Saint-Denis, les parcelles suivantes :

Département	Commune	Code Commune	Identifiant parcelle	Code parcelle	Adresse	Superficie totale de la parcelle (ha)	Superficie défriché (ha)
93	GAGNY	93032	93032BZ50	BZ 50	Carrière de l'Ouest	4,7050	0,7585
		93032	93032CA35	BC 35	Carrière de l'Ouest	1,2270	0,8222
		93032	93032CA36	BC 36	Carrière de l'Ouest	1,6180	0,7725
		93032	93032CA47	BC 47	Carrière de l'Ouest	5,8650	3,2846
		93032	93032CA16	BC 16	Carrière de l'Ouest	0,0560	0,1401
		93032	93032CA49	BC 49	Carrière de l'Ouest	0,2230	0,0181
		93032	93032CA48	BC 48	Carrière de l'Ouest	1,2550	0,7081
		93032	93032CA37	BC 37	Carrière de l'Ouest	0,2850	0,2856
Surface Totale Défrichée							6,7897 ha

Le dossier comprend :

- la demande d'autorisation de défrichement, accompagnée de ses pièces justificatives,
- l'étude d'impact du projet
- l'avis de l'autorité environnementale du 28 février 2019
- le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'ensemble du dossier du 29 avril 2019 au 04 juin 2019 inclus sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et sur la plateforme : « projets-environnement.gouv.fr ».

L'avis de participation du public par voie électronique est publié sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/dossiers-defrichement> et sur la plateforme « projets-environnement.gouv.fr » et affiché en mairie de Gagny, quinze jours au moins avant le début de la participation du public.

Toute demande de consultation du dossier sur support papier devra être adressée au bureau de l'environnement de la préfecture de la Seine-Saint-Denis – 1, esplanade Jean Moulin – 93007 Bobigny CEDEX.

Le public pourra adresser ses observations ou propositions par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-consultations-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr jusqu'au 04 juin 2019 à 18h00.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée par les services de l'État à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant trois mois à compter de la publication de la décision d'autorisation ou de refus d'autorisation de défrichement sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

La décision d'autorisation ou de refus d'autorisation de défrichement sera prise par arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis, Préfecture de la Seine-Saint-Denis – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement, 1 esplanade Jean Moulin – 93007 Bobigny CEDEX.

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire, la société GABINIENNE D'AMENAGEMENT, 50 Boulevard de l'Yerres 91000 EVRY.

Le Secrétaire Général,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Sébastien LAMONTAGNE